

**Déclaration des performances**  
**Nr. 0333-CPR-33406-C**

1. Code d'identification unique du produit type : Chaux hydratée de construction EN 459-1 CL 90-S
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 : Voir 1
3. Usages ou usages prévus du produit de construction conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant : Bâtiment et génie civile
4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : CEMENTS CALCIA Les Technodes - BP 01 78931 GUERVILLE Cedex  
 Sauveterre La Lemance
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 : non applicable
6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : Système 2+
7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié de certification du produit AFNOR-Certification Nr. 0333, selon le système 2+, a réalisé la détermination du produit type sur la base d'essais de type (y compris l'échantillonnage), l'inspection initiale de l'établissement de fabrication et du contrôle de la production en usine, la surveillance, l'évaluation et l'appréciation permanentes du contrôle de la production en usine, les essais par sondage sur des échantillons prélevés avant de mettre le produit sur le marché, et a délivré le certificat de constance des performances.

8. Performances déclarées

Caractéristiques essentielles.	Performances	Spécification technique harmonisée
CaO+MgO	Satisfait à l'exigence	EN 459-1:2015
MgO	Satisfait à l'exigence	
CO <sub>2</sub>	Satisfait à l'exigence	
SO <sub>3</sub>	Satisfait à l'exigence	
Chaux libre	Satisfait à l'exigence	
Granulométrie, refus en air en masse 0.2 mm	Satisfait à l'exigence	
Granulométrie, refus en air en masse 0.09 mm	Satisfait à l'exigence	
Teneur en eau libre	Satisfait à l'exigence	
Stabilité (Méthode de référence)	Satisfait à l'exigence	
Pénétration	Satisfait à l'exigence	
Teneur en air	Satisfait à l'exigence	

9. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 8. La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Guerville, le 01 août 2017,

Signé pour le fabricant et en son nom par :



Arsène Karm  
 Directeur Industriel et Technique